

LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :

AVIS DE PROROGATION, du 23 JUIN au 06 JUILLET 2007, des enquêtes publiques conjointes préalables à :

- l'approbation du projet, valant autorisation d'exécution des travaux de création de la cellule 63 000 volts Courthézon, dans l'enceinte du poste 63 000/20 000 volts de Courèges à Orange ;
- la déclaration d'utilité publique en vue des servitudes nécessaires à la création de la liaison souterraine à 63 000 Volts Courèges - Courthézon pour le raccordement au réseau 63 000 Volts de la station de compression de Courthézon exploitée par GRT gaz,

afin de permettre la réalisation du projet suivant :

- Création de la liaison souterraine à 63 000 volts COUREGES – COURTHEZON pour le raccordement au réseau 63 000 volts de la station de compression de Courthézon exploitée par GRTGaz.

- Création de la cellule-ligne 63 000 volts Courthézon au poste RTE de Courèges, initialement prescrites du 14 mai au 22 juin 2007.

*** SONT ANNULEES LES PERMANENCES SUIVANTES :**

- Mairie de COURTHEZON :
 - Mardi 05 juin 2007 : de 14h00 à 16h00,
 - Mercredi 13 juin 2007 : de 10h00 à 12h00
- Mairie de JONQUIERES :
 - Mardi 05 juin 2007 : de 10h00 à 12h00,
 - Mercredi 13 juin 2007 : de 14h00 à 16h00.

*** SONT PRESCRITES LES NOUVELLES PERMANENCES SUIVANTES :**

- **Mairie de COURTHEZON (1, boulevard Jean Vilar – 84 350 COURTHEZON) :**
 - **Mardi 26 juin 2007 : de 14h00 à 16h00,**
 - **Mercredi 04 juillet 2007 : de 10h00 à 12h00**
- **Mairie de JONQUIERES (Place de la Mairie – 84 150 JONQUIERES) :**
 - **Mardi 26 juin 2007 : de 10h00 à 12h00,**
 - **Mercredi 04 juillet 2007 : de 14h00 à 16h00.**

Ces enquêtes se dérouleront en la forme prévue par les articles R 11.14.1 et suivants du code de l'expropriation.

Toute personne pourra consulter le dossier aux jours et heures indiqués ci-dessous et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Toute personne concernée pourra, à l'issue des enquêtes, demander communication des conclusions du commissaire enquêteur. Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées au préfet de Vaucluse (direction des relations avec les collectivités locales et de l'environnement, bureau de l'environnement et des affaires foncières, 20, boulevard Saint Michel – 84 905 AVIGNON cedex 09).